



COMMUNIQUÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE, DE BANK OF AFRICA DU 28 JUIN 2022

L'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, de BANK OF AFRICA, s'est valablement tenue, le mardi 28 juin 2022 à 11 heures, au Siège Social -140, Avenue Hassan II Casablanca, sur convocation du Conseil d'Administration, présidé par M. Othman Benjelloun. De même, les actionnaires de la Banque ont pu assister à l'Assemblée par voie de visioconférence. Ainsi, les Actionnaires présents ou représentés, et ceux ayant voté par formulaire de vote par correspondance, détenaient un total de 155.085.264 actions, représentant 75,4% du capital social et des droits de vote de la Banque.

L'Assemblée Générale Mixte, a adopté à l'unanimité les 11 résolutions de l'AG Ordinaire et les 4 résolutions de l'AG Extraordinaire. Les États comptables publiés dans les journaux d'annonces légales *Le Matin* et *La Nouvelle Tribune* n'ont subi aucune modification entre la date de convocation de l'Assemblée Générale susvisée et la date de leur approbation par ladite assemblée.

L'Assemblée Générale Mixte a notamment approuvé la distribution d'un dividende brut de 4 Dh par action, une émission d'obligations subordonnées de 1 milliard de DH et une émission de Social Bond de 500 millions de DH ainsi qu'une augmentation du capital social par incorporation des réserves donnant lieu à une distribution gratuite des actions.

Le détail des votes est disponible sur le site de la Banque www.ir-bankofafrica.ma

BANK OF AFRICA

Société Anonyme au Capital social de 2.056.066.480 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II.
Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 –
RC Casablanca : 27129